



Réf dossier : M210:

## PROCOLE D'INDEMNISATION

### ENTRE LES SOUSSIGNES

- 1) M. BL [redacted], né le [redacted], demeurant Ap [redacted] à LILLE (59000), assisté de Maître Antoine REGLEY avocat au Barreau de LILLE, d'une part,
- 2) [redacted], dont le Siège Social est à 7 [redacted] JEX 9, 200 A [redacted],

### IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUI

M. BL [redacted] est bénéficiaire des garanties du contrat F [redacted] a été victime d'un accident le [redacted] à LILLE (59).

### ARTICLE 1 - CONCLUSIONS MEDICALES

M. BL [redacted] : a été examiné le [redacted] par le Docteur [redacted] Médecin-Expert, dont les conclusions, acceptées par les parties, qui servent de base à la présente indemnisation, sont les suivantes :



## ARTICLE 2 - REPARATION DES CHEFS DE PREJUDICE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

2.1 - Frais médicaux restés à charge :  
*prothèse auditive facture du 23.11.2021*

2.2 - Frais divers d'hospitalisation :

2.3 - Incapacité Permanente :

Le préjudice, selon les dispositions contractuelles, est évalué à la somme de :

Aucun capital représentatif d'une prestation à caractère indemnitaire n'est à déduire.

## ARTICLE 3 - MODALITES DE REGLEMENT DES INDEMNITES

### 3.1 - Règlement en capital

A la signature du présent protocole, la \_\_\_\_\_ sera les indemnités suivantes :

- Frais médicaux
- Frais divers d'hospitalisation
- Incapacité permanente

TOTAL :

**108 851 €**

## ARTICLE 4 - DISPOSITIONS DIVERSES

M. BL \_\_\_\_\_ connaît son préjudice contractuel intégralement indemnisé sous réserve que l' \_\_\_\_\_ respecte ses engagements.

En cas d'aggravation des séquelles de l'accident d' \_\_\_\_\_, les droits de M. \_\_\_\_\_ demeurent expressément réservés.

En cas de responsabilité totale ou partielle d'un tiers, \_\_\_\_\_ : reconnaît que les indemnités ci-dessus (à l'exception des FDH), sont versées à titre d'avance sur la réparation attendue de ce tiers ou de tout autre organisme qui lui serait substitué. Elles s'imputeront ainsi sur les indemnités qui seront mises à la charge de ce tiers.

Il déclare donc \_\_\_\_\_ d'agir par subrogation contre ce dernier.